

Conditions générales de vente du groupe BK Verre SA Suisse

1. Coordonnées de la société hébergement du site et champs d'application

1.1. Le présent site de vente en ligne de produits verriers sur mesure ainsi que leurs produits associés est édité par la société BK Verre SA, chemin du Grenet 12, Z.I. Mouille-Galland 1214 Vernier - Genève SUISSE. Ce site marchand, hébergé chez Infomaniak 26 avenue de la Praille 1227 Carouge - Genève, SUISSE, est libre à la navigation sur **vitreeligne.ch** et **glass-online.ch**. Le contenu du site est la propriété de la société BK Verre S.A.

1.2 Les conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à toutes les offres, livraisons et services des entreprises du groupe BK Verre SA, Suisse, même si en cas de poursuite des relations commerciales il n'y serait pas renvoyé expressément ou si nous effectuons, sans réserve, des livraisons ou fournissons des prestations en connaissance de conditions commerciales contraires de l'auteur de la commande ou en cas de conditions commerciales de l'auteur de la commande s'écartant des présentes conditions générales de vente et de livraison. Par les présentes, nous refusons expressément les éventuelles conditions commerciales de l'auteur de la commande. De telles conditions ne valent engagement que si nous les avons expressément acceptées par écrit. Les conditions de vente sont régies par le droit suisse au sens des articles 185, 197 et suivants du Code des Obligations.

1.3 Sont également applicables, en plus de ces conditions générales de vente et de livraison, les indications techniques concernant les différents produits dans le « Manuel des tolérances » consultables sur le site.

1.4 L'internaute reconnaît la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique de l'éditeur du présent site et, sauf pour lui d'apporter preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige. L'acceptation des présentes conditions générales suppose de la part des internautes qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaires pour cela, ou à défaut d'en avoir l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur s'ils sont incapables ou de leur représentant légal s'ils sont mineurs. Cette acceptation consistera dans le fait, pour l'internaute (nommé ci-après « le client »), de cocher au moment de la passation de commande la case correspondante à la phrase suivante : « J'ai lu les conditions générales de vente et j'y adhère sans réserve. » Le clic associé à la procédure d'authentification, de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Cette signature électronique a valeur entre les parties au même titre qu'une signature manuscrite.

2. Contenus du contrat de vente

2.1. Sauf engagement exprès de notre part dans l'offre, nos offres restent sans

engagement. Les commandes passées ne valent engagement de notre part que par notre confirmation de commande sous forme écrite, de télécopie ou par voie électronique. La même réglementation s'applique aux modifications et conventions annexes ainsi qu'aux données relatives aux performances. Pour la liquidation de l'affaire, il est fait référence au contenu de la confirmation.

2.2. En cas de modifications ou d'annulations de commandes, les frais déjà engagés sont à la charge de l'auteur de la commande. Pour des raisons de fabrication ou des raisons d'informatique, des frais peuvent déjà être engagés pour tous les produits 24 heures après passation de commande, même si la date de livraison probable que nous avons indiquée serait beaucoup plus tardive.

2.3. Nos verres sont facturés 1 mm par 1 mm; toutes les dimensions intermédiaires sont arrondies. La plus petite dimension de facturation pour les différents verres dépend de la liste des prix applicables. Si les vitres sont de forme irrégulière, la facturation a lieu en fonction de la surface du rectangle dans lequel elles ont été découpées. Les suppléments sont facturés conformément à liste des prix applicable.

3. Prix

3.1. Sont applicables les prix indiqués dans la confirmation de commande, T.V.A. au taux légal respectivement applicable en sus. Si la date de livraison envisagée dans la confirmation de commande est dépassée pour des raisons imputables à l'auteur de la commande, il est fait application des prix actuels au jour de la livraison.

3.2. Nos prix s'entendent franco entrepôt principal du client, ou pour les particuliers ; devant la porte de son immeuble. Des suppléments éventuels comme par exemple RPLP ou supplément énergie en sus, de même qu'avec T.V.A. au taux légal respectivement applicable et tous travaux supplémentaires sont facturés conformément à notre liste des prestations de services généralement applicable, en sus (voir liste des prestations de services en annexe).

3.3. Tous aides et moyens accessoires tels que grue, échafaudages, plates-formes, élévateur de chantier doivent, s'ils n'ont été expressément cités et pris en compte dans notre offre, être mis à disposition par l'auteur de la commande et sont aux frais de celui-ci.

4. Délais et obligations de livraison

4.1. Nous sommes en droit d'effectuer des prestations partielles.

4.2. Au cas où des dates de livraison auraient été indiquées, celles-ci restent toujours sans engagement et ne sont indiquées qu'à titre approximatif si aucune affaire à date fixe n'a expressément été convenue sous forme écrite.

4.3. Les conflits du travail et tous les cas de force majeure ayant une incidence sur la capacité de livraison de notre maison, des fournisseurs ou du trafic, en particulier perturbations imprévues du service, difficultés techniques imprévisibles, perturbations dans la fourniture de l'énergie et des matières premières, interruptions du trafic, mesures prises par les autorités publiques ou faits de guerre, nous libèrent de l'obligation de livraison pour la durée des conséquences de ces événements augmentée d'une période de démarrage appropriée. En cas d'impossibilité ultérieure, nous sommes entièrement

dégagés de notre obligation. Si les obstacles précités persistent pendant plus de 3 mois, les parties au contrat sont en droit de résilier le contrat pour la partie non encore exécutée, toute prétention à dommages-intérêts étant alors exclue. Toute prétention à dommages-intérêts, également de la part des tiers, est exclue en cas de non-respect du délai de livraison.

4.4. Nous sommes, sans préjudice d'autres droits, en droit de résilier le contrat si, après conclusion du contrat, des doutes fondés devaient apparaître sur la réputation de solvabilité de l'auteur de la commande, en particulier si l'auteur de la commande n'honore pas une créance après qu'un délai avec menace de refus lui a été imparti ou si une demande d'ouverture d'une procédure de faillite sur son patrimoine a été présentée ou s'il cesse ses paiements.

4.5. L'auteur de la commande est en retard d'acceptation et nous est redevable de dommages-intérêts en cas de refus de la réception de la marchandise, de réception tardive ou de non-exécution de toute autre action lui incombant dans le cadre de son obligation de collaboration.

4.6. Si la livraison a été prévue à convenance, l'auteur de la commande est dans l'obligation d'appeler ou de l'informer par voie électronique (email à info@verreenligne.ch) la livraison dans un délai approprié et au plus tard dix jours après communication de la disponibilité pour l'appel. En l'absence d'appel, d'appel hors délai ou d'appel incomplet, nous sommes en droit de stocker la marchandise aux frais et risques de l'auteur de la commande. Au cas où l'auteur de la commande n'appellerait pas la marchandise au cours d'un délai supplémentaire approprié que nous lui aurions fixé, avec indication des conséquences juridiques, celle-ci serait, après expiration du délai, réputée appelée et livrée. L'auteur de la commande sera alors tenu à paiement immédiat.

Les délais convenus ne sont jamais de rigueur, un retard ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

5. Expédition, transfert des risques

5.1. La livraison a lieu franco entrepôt principal de l'auteur de la commande sans déchargement. Le risque de perte fortuite ou de la détérioration fortuite de la marchandise passe ici à l'auteur de la commande avec la réception de la marchandise. Toute autre convention est exclue.

5.2. En cas d'ordre d'enlèvement de la marchandise, les risques passent à l'auteur de la commande après mise à disposition de la marchandise pour l'enlèvement et communication faite à l'auteur de la commande que la marchandise a été mise à disposition.

5.3. Si nous sommes tenus d'effectuer la livraison et le montage du verre, les risques passent à l'auteur de la commande après le montage de l'élément.

6. Emballage et transport

6.1. Les verres ne sont pas emballés. Au cas où l'auteur de la commande souhaiterait un autre type d'emballage, il engagerait sa responsabilité pour les dommages de transport et

de stockage. Tous frais supplémentaires éventuels seront facturés séparément.

6.2. Nous restons propriétaire des supports de transport du verre. L'auteur de la commande nous communique par écrit le moment auquel nous pouvons reprendre les supports de verre au lieu de livraison. Nous sommes alors en droit de décider du moment et de la manière de récupération des supports de transport vides. Les frais de récupération à partir de notre lieu de livraison sont à notre charge. Nous nous réservons le droit de facturer les unités perdues ou endommagées. Les supports qui ne nous ont pas été signalés, sous forme écrite, comme prêts à l'enlèvement deux mois après la livraison, seront facturés de 800.- à 2'200.- CHF/pièce selon leur grandeur à l'auteur de la commande.

6.3. Précautions particulières à prendre avec les produits verriers :

Le véhicule pour le transport doit être adapté pour le verre (châssis, pupitre professionnel pour transport de verre avec toutes les protections nécessaires)

Le verre est un matériau cassant et coupant. Toute manipulation de verre doit être faite prudemment, avec un équipement personnel de sécurité (gant, chaussures de sécurité et lunette de sécurité et casque de sécurité sur le chantier). Tout préjudice corporel ou matériel par la faute du client ne saurait engager la responsabilité de BK Verre SA.

7. Garantie

7.1. Compte tenu des caractéristiques particulières des marchandises et des risques d'endommagement, l'auteur de la commande est tenu de vérifier immédiatement la marchandise livrée. Tous les vices manifestes et/ou apparents de l'emballage et/ou des produits, tous manquants ou fausses livraisons doivent faire l'objet, sous forme écrite, d'une réclamation immédiate ou formulée au plus tard dans un délai de 24 heures avant façonnage, transformation, pose ou autre utilisation avec indication du type de vice. Toutes les prétentions concernant les vices concernés disparaissent en cas de non-observation de cette réglementation. L'auteur de la commande doit, en outre, nous permettre, dans un délai approprié, de constater et de vérifier le vice faisant l'objet d'une réclamation.

7.2. Nos produits sont fabriqués avec le plus grand soin. Il est, toutefois, possible que des différences en ce qui concerne les matières premières ou d'autres facteurs non contrôlables aient, dans certains cas, une influence sur le produit final. L'auteur de la commande ne saurait faire valoir aucune prétention à dommages-intérêts si les effets de telles différences restent dans le cadre des normes et tolérances habituelles dans la branche d'activité ou n'entraînent aucune diminution importante de la valeur ou des qualités de la marchandise. Il n'est pas toujours techniquement possible (nouvelles normes techniques, petite différence de teinte d'un fournisseur à l'autre) de garantir des caractéristiques identiques (couleur, impression), le verre étant un produit naturel. Toute réclamation ou demande de remplacement de verre ou prétention de dommages-intérêts est exclue dans ce cas.

7.3. Nous déclinons, en outre, toute responsabilité, spécialement dans les cas suivants :

- en cas d'endommagement des produits après la livraison ou le montage;
- en cas d'inobservation des instructions, des informations sur le produit et la garantie, des modes d'emploi ou de toutes autres indications destinées à éviter des endommagements du produit;

- en cas d'opérations de nettoyage non conformes comme par exemple en cas de nettoyage avec des abrasifs, des objets et produits provoquant des rayures.
- si, après la livraison de la marchandise, l'auteur de la commande ou des tiers procèdent à des modifications sur la marchandise sans notre assentiment préalable donné sous forme écrite.

- en cas de choc thermique

-une pose de calage inadéquate

o Bris de vitres sur les vitrages ESG consécutifs aux inclusions de sulfure de nickel. Nous recommandons à cet effet une exécution en VSG, TVG ou ESG avec Heatsoak-Test (ESG-H) sur les façades suspendues pour éviter les dommages corporels et les dégâts matériels dus aux chutes de fragments de verre.

7.4. Si la composition de la marchandise fait l'objet d'une réclamation justifiée, nous améliorons, d'accorder une réduction ou de reprendre la marchandise contre remboursement du prix. En cas d'échec des améliorations ou, le cas échéant, de livraison de remplacement également défectueuse ou encore d'améliorations ou de livraison de remplacement effectuée dans des délais non appropriés, l'auteur de la commande est en droit, selon sa préférence, de réduire le prix de façon appropriée en fonction de la diminution de la valeur du fait du vice (réduction du prix) ou de demander l'annulation du contrat (annulation du contrat pour vice).

7.5. En règle générale, nous livrons, en cas de réclamation justifiée et communiquée dans les délais, gratuitement les nouveaux éléments en remplacement des éléments défectueux du vitrage. Nous participons aux frais pour d'éventuels travaux de remplacement et/ou d'amélioration jusqu'à un montant maximum de 50.- CHF/m² de surface de verre. Si les coûts effectifs sont inférieurs, nous ne dédommageons qu'à concurrence de ces coûts inférieurs. La limite maximum de notre participation aux frais est dans tous les cas, comme indiqué ci-dessus, de 50.- CHF/m² de verre. Si les frais effectifs sont inférieurs à 50.- CHF/m² de verre, seuls ces coûts dûment établis sont à notre charge. Toutes autres prétentions à remplacement ou à remboursement des frais, comme par exemple grue, échafaudages, sont exclues.

7.6. Toutes autres prétentions de l'auteur de la commande, en particulier pour responsabilité contractuelle directe ou indirecte du producteur, y compris la perte de gains, sont exclues sauf prescriptions légales prohibant une telle exclusion. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant de travaux de montage, de pose de verre périphérique ou de réparation d'urgence, d'amélioration et de mise en état effectués par l'auteur de la commande ou par des tiers sans notre assentiment préalable sous forme écrite. L'auteur de la commande doit nous dégager de toute responsabilité fondée sur de telles prétentions. Est, en particulier, refusée la prise en charge des coûts dans les cas où, au moment de la passation de la commande, d'autres détails figurant dans des contrats conclus par l'auteur de la commande avec d'autres partenaires contractuels ne sont pas connus et n'ont pas été expressément confirmés par écrit par notre maison lors de l'acceptation de la commande.

7.7. Pour les collages UV, la période maximale de garantie s'élève à 12 mois. Cela cependant uniquement si le collage UV n'a pas été soumis à des sollicitations interdites comme l'humidité, etc.

7.8 La garantie se limite au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse ou non conforme (frais de pose et de déposes exclus). Toute autre prétention fondée sur un

produit défectueux, notamment des dommages et intérêt, est exclue et le client déclare expressément y renoncer.

7.9 Le délai de garantie est de deux ans à compter de la réception des travaux s'ils ont été réalisés par BK Verre SA ou à la livraison de la marchandise dans le cas contraire. Les défauts qui apparaissent pendant cette période doivent nous être signalés immédiatement par écrit. Dans le cas contraire, notre garantie cesse. Nous assumons pendant 5 ans la garantie vices cachés. Le donneur d'ordre doit les signaler par écrit dès leur découverte.

8. Autres prétentions à dommages-intérêts

8.1. Toutes prétentions à dommages-intérêts de l'auteur de la commande, pour quelque motif juridique que ce soit, en particulier pour violation des obligations fondées sur les rapports entre créancier et débiteur ou sur un délit civil, sont exclues.

8.2. Cette réglementation n'est pas applicable au cas où le législateur prévoirait une responsabilité obligatoire, par exemple en application de la loi sur la responsabilité du fabricant pour vice de la marchandise, dans les cas d'acte intentionnel, de négligence grave, de dommages corporels, pour la reprise d'une garantie, pour l'existence d'une propriété ou pour la violation d'obligations essentielles du contrat. Les dommages-intérêts pour violation d'obligations essentielles du contrat sont toutefois limités au dommage prévisible et typique pour ce type de contrat sauf acte intentionnel ou négligence grave ou responsabilité pour des dommages corporels ou pour la reprise d'une garantie pour l'existence d'une propriété. Les réglementations précitées n'entraînent pas de modification de la charge de la preuve au détriment de l'auteur de la commande.

9. Paiement

9.1. Sur le site en ligne, le client peut effectuer le règlement avec sa carte bancaire. Dans ce cas le paiement s'effectue via un établissement bancaire. Le paiement par carte bancaire est parfaitement sécurisé. La carte est débitée après le choix du mode de paiement dans le processus d'achat en ligne. Un email de confirmation de paiement est envoyé au client avec un récapitulatif de sa commande.

9.2. Si un devis a été demandé, le client réglera sa commande au moment de son acceptation de notre offre. Une facture/devis pro forma lui sera délivré à ces fins.

9.3 Tout paiement s'effectue à l'avance. La fabrication, découpe du verre ne débutera qu'au moment de la confirmation de paiement.

9.3. Nous sommes en droit de déduire les paiements reçus tout d'abord des créances plus anciennes puis des frais d'intérêts de la prestation principale, et ensuite seulement de la prestation principale. L'auteur de la commande ne peut faire valoir des droits de compensation et de rétention que si ses prétentions reconventionnelles sont revêtues de force de chose jugée, ne sont pas contestées par notre maison ou sont reconnues.

L'auteur de la commande ne peut, en outre, faire valoir de droit de rétention que si la prétention reconventionnelle invoquée est issue de la même relation contractuelle que notre prétention. Les chèques ne sont acceptés que dans des cas particuliers. Les lettres de change sont refusées.

9.4. Si l'auteur de la commande est en retard de paiement ou si, après conclusion de l'affaire, des circonstances aptes à mettre en doute la solvabilité ou l'honorabilité de l'auteur de la commande devaient parvenir à notre connaissance (par exemple cessation de paiement, procédure de faillite), nous serions en droit de demander l'exigibilité de toute la dette restante. Nous sommes en outre en droit d'exiger des paiements provisionnels ou la production de sûretés.

9.5. Si le montant de la commande dépasse 20'000.- CHF, nous sommes en droit d'exiger les acomptes suivants:

o Pour les livraisons de verre : 1/3 au moment de la passation de la commande, 2/3 lors de la livraison

o En cas de livraison et de montage de verre : 1/3 lors de la passation de la commande, 1/3 lors de la livraison du verre et 1/3 à la fin des travaux de montage du verre.

10. Devis spécifique

Le devis spécifique s'applique dans les deux cas suivants :

- Fourniture et pose
- Remplacement d'un verre

Rappel : Pour les dépannages, veuillez appeler directement BK Verre SA au

022 341 06 60

Pour demander un devis, le client remplira le formulaire prévu à cet effet. Dès la validation de ce formulaire, l'équipe technique de BK Verre SA recevra un email, commencera à étudier sa faisabilité. Une fois cette étude réalisée, une offre sera envoyée au client comprenant en détail les mesures et autres personnalisations souhaitées et un bulletin de versement. Les demandes de devis ont une durée de validité de 2 mois au maximum. La demande de devis est gratuite. Pour accepter l'offre le client doit la retourner par fax, envoi postal ou email, dûment datée et signée, avec timbre, bon pour accord ainsi qu'une copie de son paiement en précisant le numéro de l'offre

Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou de manière électronique aux coordonnées suivantes :

Compte CCP 12-4569-5 IBAN CH54 0900 0000 1200 5469 5

Le client peut également se rendre directement avec l'offre et régler le montant au secrétariat de BK Verre au

12 chemin Grenet 1215 Vernier- Genève SA.

11. Réserve de propriété

11.1. Nous nous réservons la propriété sur la marchandise livrée jusqu'au paiement de toutes les créances issues de la relation commerciale. Cette réglementation s'applique également au cas où certains montants ou tous les montants auraient été repris dans une facture courante et que le solde aurait été établi et accepté. Est considéré comme paiement, la réception de la contre-valeur par notre maison. En cas de violation des

obligations du contrat imputables à l'auteur de la commande, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de reprendre la marchandise, de la marquer pour cette reprise et de pénétrer dans l'enceinte de l'entreprise. La reprise des marchandises que nous avons livrées ne vaut pas dénonciation du contrat, sauf résiliation expresse sous forme écrite de notre part.

11.2. Tout façonnage ou transformation de la marchandise effectuée par l'auteur de la commande est réputé effectué à notre profit et ne saurait engendrer aucune obligation à notre charge. En cas de transformation ou d'association avec des choses dont nous ne sommes pas propriétaire, nous acquérons la copropriété sur la chose nouvelle à proportion du montant de la facture pour la marchandise soumise à réserve de propriété par rapport aux autres choses au moment de la transformation ou de l'association. Si l'auteur de la commande devient seul propriétaire de la chose associée parce que la chose de l'auteur de la commande est considérée comme chose principale lors de l'association, les parties au contrat conviennent que l'auteur de la commande nous cède la copropriété sur la nouvelle chose dans les proportions indiquées ci-dessus. La chose nouvelle, que l'auteur de la commande conserve sans frais à notre profit, est considérée comme marchandise soumise à réserve de propriété au sens de cette disposition.

11.3. Au cas où la marchandise soumise à réserve de propriété serait vendue ou posée, c'est-à-dire utilisée pour l'exécution d'un contrat d'entreprise ou d'un contrat mixte d'entreprise et de vente, l'auteur de la commande nous cède dès à présent les créances nées du prix de vente ou du salaire pour l'ouvrage qui en résultent à concurrence du montant facturé pour les marchandises que nous avons livrées, sans qu'il soit tenu compte du fait que la marchandise soumise à réserve de propriété ait été vendue sans façonnage ou après le façonnage, isolément ou avec des choses appartenant à des tiers ou à un ou à plusieurs acheteurs. Les créances annexes liées à la marchandise soumise à réserve de propriété, spécialement les créances d'assurance, sont également cédées dans la même étendue. Nous acceptons cette cession.

11.4. La marchandise soumise à réserve de propriété ne peut être cédée que dans le cadre des affaires normales. Tous autres actes de disposition, en particulier les mises en gage ou les cessions à titre de sûreté sont interdites. Toute revente doit être assortie d'une réserve de propriété.

11.5. En cas de saisies, confiscations ou autres dispositions ou interventions émanant de tiers concernant la réserve de propriété, l'auteur doit expressément signaler que la marchandise est soumise à réserve de propriété et est, en outre, tenu de nous informer immédiatement par écrit.

11.6. L'auteur de la commande reste, dans le cadre d'une gestion correcte, en droit de recouvrer les créances cédées s'il remplit ses obligations de paiement vis-à-vis de notre maison. L'habilitation au recouvrement disparaît si l'auteur de la commande est en retard de paiement ou tombe, de toute autre manière, en déconfiture. En ce qui concerne la créance cédée, l'auteur de la commande n'est pas en droit de convenir une relation en compte courant ou une interdiction de cession. Si une relation en compte courant aurait tout de même été convenue entre l'auteur de la commande et ses clients, la créance cédée d'avance se rapporte également au solde accepté et, en cas d'insolvabilité du client, aussi au solde existant.

11.7. L'auteur de la commande est tenu, à notre demande, de nous prouver, individuellement, l'existence de toutes les créances qui nous ont été cédées et de signaler la cession à ses créanciers. Nous nous réservons le droit d'informer les créanciers de

l'auteur de la commande sur la cession et de recouvrer nous-même les créances. Dès que nous ferons usage de ce droit, l'auteur de la commande sera tenu de nous indiquer toutes les créances cédées et les débiteurs, de nous communiquer toutes les informations nécessaires au recouvrement et de nous délivrer les documents correspondants.

12. Processus d'achat en ligne

12.1 Choix du produit : Afin de passer commande sur le présent site, le client devra sélectionner une famille de produits proposée. Le client sélectionne ensuite un produit selon un ou plusieurs types et/ou épaisseurs et parvient à sa fiche descriptive (les textes et les photos sont non contractuels et les informations présentées sur le site sont susceptibles de changer sans aucun préavis ni notification).

12.2 Mesures : Pour les produits verriers, le client indique au minimum les dimensions rectangulaire dans lesquelles le verre sera découpé (longueur et largeur toujours en **millimètres**), la quantité qu'il souhaite commander ainsi que des attributs tels que façonnage, trempe, forme (si c'est un rectangle il choisira « sans forme »). Quand les prises de mesures sont effectuées par le client, les dimensions renseignées par ce dernier sont sous sa responsabilité. BK Verre SA effectue la découpe selon ces mesures, le client devant déduire tout jeu éventuel. (Le client peut s'il le souhaite faire appel aux services de BK Verre SA pour la prise de mesure.) Le client a aussi la possibilité de préciser un type et un nombre de trous à percer, des types d'encoches ainsi qu'une découpe dans une des formes géométriques particulières proposées. Dans ce cas ou si le client désire toute autre forme, qualité, type de verre, façonnage, ciselage, sablage, gravure il a la possibilité d'envoyer un dessin technique ; sa commande sera alors considérée comme une demande de devis offre à confirmer après étude de faisabilité par BK Verre SA qui lui répondra dans les 7 jours ouvrés suivant sa demande.

Dès lors que le client estime avoir terminé son choix, il clique sur le bouton « calculer prix » et décide d'ajouter le ou les produits au panier en cliquant sur le bouton « ajouter au panier ». Pour valider une commande, le client se rend en premier lieu sur son panier en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

12.3 Résumé de commande : Un résumé de sa commande comprenant clairement les prix de chacun des produits commandés et le prix total s'affiche. Au cours cette étape, il peut encore éventuellement modifier les quantités, supprimer des produits de sa commande ou même continuer ses achats (retour à la liste des produits).

12.4 Inscription/Identification : Le client continue le processus de validation de sa commande en cliquant sur « suivant ». Le client est redirigé vers un formulaire d'inscription dénommé « **créer votre compte** ». Il devra, soit remplir ce formulaire, soit saisir ses identifiants de connexion sur son compte s'il est déjà inscrit comme membre. S'il n'est pas encore inscrit le client sera redirigé vers un formulaire l'invitant à enregistrer des **informations personnelles** (Nom, Prénom ou raison sociale de l'entreprise email, un mot de passe et date de naissance). Ensuite il est invité à saisir une adresse et un numéro de téléphone (l'adresse de livraison et de facturation peut être différente). Les informations qu'il est invité à fournir sont confidentielles et destinées à l'établissement de la facture et à la bonne livraison de la commande. La fourniture de fausses informations ayant entraîné l'impossibilité pour BK Verre SA de livrer les commandes ne saurait engager la responsabilité de ce dernier de ce fait.

12.5 Choix du mode de livraison : Une fois le formulaire validé en ayant cliqué sur enregistrer ou les identifiants saisis, étape nécessaire pour bénéficier des services de BK Verre SA, le client arrivera sur la page de livraison où il pourra soit demander la livraison à l'adresse qu'il aura indiqué au préalable soit indiquer qu'il viendra chercher lui-même sa commande à l'usine. Pour valider cette étape, il devra également cocher la case relative à la ratification des présentes conditions générales puis cliquer sur le bouton de validation. Le fait de cocher cette case implique l'acceptation de ces présentes conditions générales de ventes. Le client choisira ensuite un mode de paiement ou une demande de devis gratuit.

12.6 Paiement direct: Dans le cas d'un paiement, la commande est ferme et non résiliable, elle constitue donc un contrat de vente entre BK Verre SA et le client. Ce dernier sera ensuite redirigé vers l'interface de paiement de l'établissement bancaire. Une fois le paiement validé par l'établissement bancaire le client recevra un email accusant réception de ce paiement et récapitulant les détails de la commande, les articles ainsi que leur quantités et prix.

Remarques : Les délais de livraison indiqués lors de la validation de la commande commencent à courir à compter de la réception des pièces par BK Verre SA.

Les prix indiqués sur le site sont entendus en francs suisse ou en euros (au cours du jour) toutes taxes comprises, hors frais de livraison selon la TVA en vigueur sur le territoire suisse ou en Europe. Ces prix sont fixés par BK Verre SA, à son entière discrétion, et peuvent faire l'objet de modifications et de variations au cours du temps, selon les cours du marché.

13. Contrôle de la marchandise

13.1Le contrôle de la marchandise s'effectue à la livraison ou à l'enlèvement directement à l'usine le cas échéant. La vérification doit se faire avant la signature du bon de livraison. Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée par BK Verre SA après la signature du bon de livraison.

13.2Pour les livraisons, tout défaut apparent doit faire l'objet d'un avis écrit dans les 24 heures jours suivant la livraison. Il en va de même pour l'enlèvement de la marchandise directement à l'usine.

13.3 Pour la pose le client veillera a:

- La bonne accessibilité du produit (exemple : cage d'escalier, ascenseur, passage de porte assez large pour permettre de passer les volumes de verres, dégager le passage pour permettre l'accès et démonter l'agencement à ses frais).
- Tout autre cas qui pourrait compromettre la bonne réalisation de la pose.

Nous prenons la responsabilité des mesures prises par nous sur châssis existants et posés et non pas celle données par le client.

Si la pose ne peut être effectuée par la faute du client, le client sera toujours redevables : du produits et des frais de déplacement.

La garantie émise par les producteurs de vitrage isolant n'engage que ceux-ci et ne nous est en aucun cas opposable. En cas de remplacement d'un volume sous garantie, le coût de la main d'œuvre reste à charge du client.

Nos prix ne comprennent ni les pièces spéciales de fixation, ni les cadres métalliques, ni les baies et découpes dans mur, plafond, sol ou linteau, sauf stipulations contraires.

Si le client ou son représentant nous impose un matériau sur lequel une de nos vitres serait posées, d'une provenance ou d'un type déterminé ou un procédé d'exécution déterminé, nous serons déchargés de toute responsabilité du fait des défauts ayant pour origine le choix du matériau ou du dit procédé.

Toute commande ne nous engage qu'après notre acceptation suivant étude de faisabilité

Le client mettra à notre disposition un espace approprié à la mise en œuvre de l'intervention et nous donnera un accès gratuit à une prise 220V.

Dès que les vitrages et/ou ensembles en verre trempé sont placés, le vitrier est déchargé de toute responsabilité pour les dommages causés par des tiers, des phénomènes atmosphériques, incendies et tout autre motif de bris ou détérioration généralement quelconque autre que vice de pose. Tout volume endommagé après pose sera réparé au prix de notre tarif.

13. Confidentialité et mentions relatives à la loi sur l'informatique

Les internautes disposent de la libre faculté de fournir des informations personnelles les concernant. La fourniture d'informations personnelles n'est pas indispensable pour la navigation sur le site. En revanche, l'inscription sur le présent site suppose la collecte, par BK Verre SA, d'un certain nombre d'informations personnelles concernant les internautes. Les internautes ne souhaitant pas fournir les informations nécessaires à l'utilisation des services offerts par le présent site ainsi que, le cas échéant, nécessaires à la création d'un espace personnel, ne pourront ni utiliser les services proposés par l'éditeur du présent site, ni passer commande sur le présent site. Dans le cadre d'une commande sur le présent site, les informations relatives à la collecte de données relatives au paiement, notamment le numéro de carte bancaire et son utilisation à des fins d'identification commerciale est subordonnée au recueil du consentement de la personne concernée, à travers les différents formulaires présents sur le site. Les données récoltées sont nécessaires à la bonne administration des services proposés sur le présent site ainsi qu'au respect de ses obligations contractuelles par BK Verre SA. Ces données sont conservées par l'éditeur en cette unique qualité, et l'éditeur s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, hors accord express des utilisateurs ou cas prévus par la loi fédérale sur la protection des données ainsi que l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des

données.(LPD RS 235.1 et OLPD 235.11) ; Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la loi .

Conformément à cette dernière, ils disposent d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des données qu'ils ont fournies. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande à l'éditeur du présent site, en la formulant à l'adresse électronique suivante : info@vitreenligne.ch, ou encore par courrier postal à l'adresse du siège de BK Verre SA mentionnée en tête des présentes conditions générales. Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement réservées à l'éditeur du site. Le responsable du traitement est l'éditeur du présent site, dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes conditions générales. Les données personnelles récoltées ne font l'objet d'aucun transfert vers l'étranger. Collecte des cookies. Afin de permettre à tous les internautes une navigation optimale sur le présent site ainsi qu'un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, l'éditeur pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur le poste informatique de l'utilisateur. Ce cookie permet de stocker des informations relatives à la navigation sur le site (date, page, heures), ainsi qu'aux éventuelles données saisies par les internautes au cours de leur visite (recherches, login, email, mot de passe). Ces cookies ont vocation à être conservés sur le poste informatique de l'internaute pour une durée variable allant jusqu'à 1 an et pourront être lus et utilisés par l'éditeur lors d'une visite ultérieure de l'internaute sur le présent site. En outre, l'éditeur se réserve le droit de collecter l'adresse IP (Internet Protocol) publique de tous internautes. La collecte de cette adresse IP sera effectuée de façon anonyme, elle sera conservée pour la même durée que les cookies et ne sera destinée qu'à permettre une bonne administration des services proposés sur le présent site. L'utilisateur dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ce cookie via l'interface de son navigateur (généralement : outils ou options / vie privée ou confidentialité). Dans un tel cas, la navigation sur le présent site ne sera pas optimisée.

Si la désactivation systématique des cookies sur le navigateur de l'internaute l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités fournis par l'éditeur, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour le membre qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait. Les internautes ont aussi la possibilité de supprimer les cookies préalablement présents sur leur ordinateur, en se rendant dans le menu de leur navigateur prévu à cet effet (généralement, outils ou options / vie privée ou confidentialité). Une telle action n'a pas d'incidence sur leur navigation sur le présent site, mais fait perdre aux utilisateurs tout le bénéfice apporté par le cookie. Dans ce cas, ils devront à nouveau saisir toutes les informations les concernant.

14. Dispositions particulières pour le verre feuilleté, anti-feu et isolant

14.1 Verre feuilleté

Lors de l'assemblage de verres **feuilletés** ou feuilletés trempés il peut y avoir des petites imperfections au niveau de la finition. Elles peuvent se trouver au niveau du **façonnage** du verre(en particulier la coupe franche, les bords polis ou rodés) ou de sa mise en forme. La qualité habituelle ne peut être garantie (brillance des arêtes). Il peut y avoir aussi quelques décalages au niveau de l'assemblage dans les limites des tolérances (-2/+3). Ces petits défauts sont inévitables et doivent être acceptés. Les réclamations éventuelles pour ces motifs seront refusées.

14.2 Verre anti-feu

Attention !

Le certificat d'autorisation du Service du Feu est indispensable.

L'attestation est exigée par le maître d'ouvrage de cas en cas. Votre cadre doit être homologué anti-feu avec le certificat si les conditions d'utilisation ou/et le système de cadre pour ce verre fourni n'a pas été déclaré par le maître d'ouvrage. Pour une utilisation individuelle de verres coupe-feu conjointe avec un système de cadre, une attestation de conformité AEAI, ou une autorisation par les administrations compétentes est obligatoire. Les mesures maximales de verres admises s'orientent nécessairement selon l'homologation correspondantes et peuvent être différentes par rapport à l'offre ou/et la commande.

Le verre anti-feu doit être posé dans un cadre approprié selon les directives du répertoire suisse de la protection incendie AEAI. Pour toute autre application, une dérogation délivrée par la police du feu est indispensable.

Information de température pour les produits Ei 30, Ei 60, Ei 90, E30 :

Pendant le transport et le stockage les vitrages ne doivent pas être exposés à des températures inférieures à -10°C ou supérieures à +45°C.

La pose doit être réalisée par un professionnel disposant d'un certificat de capacité professionnel ou équivalent pour la pose de verres anti-feu. Tout le matériel utilisé pour la pose de verres anti-feu doit être certifié à cet effet : Bande de distance en céramique, cales en céramique, silicone anti-feu.

BK Verre SA se décharge de toutes responsabilités pour l'utilisation et la pose de votre verre et toutes réclamations seront refusées.

Remarques importantes:

Le type de verre offert ne tient pas compte des contraintes statiques !

Attention avant de commander : contrôler les contraintes et les charges admissibles du verre en fonction de sa mise en œuvre et de son utilisation. Nous nous référons à ce sujet aux recommandations du SIGaB « Le verre et sa sécurité » édition

12/2007. Ce fascicule peut être commandé en ligne sur www.sigab.ch pour 50.- CHF. Nous nous déchargeons de toutes responsabilités et toutes réclamations seront refusées.

14.3 Vitrage isolant

Le vitrage isolant est un produit industriel, contrôlé deux fois à la production au lavage et à l'assemblage. Il peut subsister toutefois quelques petits défauts. La seule condition impliquant le remplacement du vitrage à l'identique (forme, dimension et propriété isolante) est la constatation d'une tache ou d'un point à l'intérieur du vitrage visible à l'œil nu depuis une distance de 3-4 mètres. Tout autre changement est considéré comme une nouvelle commande. La garantie pour la coupe franche est exclue.

Précautions d'entreposage :

Attention : il est impératif de ne pas empiler les verres sans protection (risque de choc thermique par effet de loupe) et d'entreposer ces vitrages à l'abri des intempéries (risque d'oxydation des joints d'étanchéité).

15. Partenariat

15.1 Afin de renforcer ses liens avec sa clientèle, BK Verre propose à un client privé ou une entreprise de devenir partenaire de BK Verre SA.

L'inscription est gratuite. Voir les conditions du contrat de partenariat disponible sur le site

16. Lieu d'exécution, for et conventions diverses

Sauf convention contraire, le lieu d'exécution pour tous les livraisons et paiements est au siège du fournisseur. Sauf dispositions légales obligatoires, le lieu de compétence exclusif pour toutes les actions issues du contrat de livraison est au siège du fournisseur. Nous sommes en droit d'introduire une action contre l'auteur de la commande également à son lieu de compétence légal. En cas de litige le for juridique est Genève.

Il est fait application exclusive du droit suisse. Est, en particulier, exclue, la convention des Nations-unies sur la vente internationale des marchandises (CSIG – Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises).

Cette version est une traduction de la version originale en langue allemande. C'est la version originale en langue allemande qui sert de base juridique.

17. Avenant au contrat

Au cas où l'une des dispositions ci-dessus serait ou deviendrait non valable ou être exclue du fait d'une convention particulière ou pour toute autre raison, cette non-validité ne porterait pas atteinte à la validité des autres dispositions. La disposition non valable devra être remplacée par une autre disposition aussi proche que possible, du point de vue juridique et économique, de la disposition non valable.